

# Le Guide sur les droits de l'homme dans les Objectifs de Développement Durable

Relier les droits de l'homme avec tous les objectifs de développement durable

Cliquez sur un objectif, une cible ou un instrument pour afficher le texte. Utilisez les boutons situés à droite pour ajuster l'arrangement des résultats.

Arranger par:

Cibles

Instruments

Objectif	Cible	Instrument	Article
 <p>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.</p>	<p><b>17.5</b> Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.</p> <p><b>Indicators</b> <b>17.5.1</b> Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés Technologie</p>	<p><b>UDHR</b> Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)</p>	<p><b>Afficher tous les articles</b> 28 Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.</p>
		<p><b>PIDCP</b> Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)</p>	<p><b>Afficher tous les articles</b> 2.2 Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à prendre, en accord avec leurs procédures constitutionnelles et avec les dispositions du présent Pacte, les arrangements devant permettre l'adoption de telles mesures d'ordre législatif ou autre, propres à donner effet aux droits reconnus dans le présent Pacte qui ne seraient pas déjà en vigueur.</p>
		<p><b>PIDESC</b> Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)</p>	<p><b>Afficher tous les articles</b> 11.1 Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie.</p>
		<p><b>UNGPs</b> Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme</p>	<p><b>Afficher tous les articles</b> Comment 1 Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme cherchent à fournir une norme internationale en vue de prévenir et d'aborder le risque des incidences négatives des activités commerciales sur les droits de l'homme. Les Principes directeurs décrivent la mise en œuvre du cadre de référence «protéger, respecter et réparer» par les états et les entreprises pour mieux gérer les défis dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme.</p> <p>Comment 2 Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme s'appliqueront aux ressources financières pour les pays en développement provenant du secteur privé.</p>

The Human Rights Guide to the SDGs is made by Institute for Human Rights in Denmark. The guide is provided as a free service under Creative Commons. Please report errors or missing elements to [info@humanrights.dk](mailto:info@humanrights.dk).